



**LE 8 OCTOBRE, C'EST TOUJOURS  
LA JOURNÉE INTERNATIONALE  
DES DROITS DES FEMMES POUR FO**

**PETITE HISTOIRE CONTEMPORAINE  
DES DROITS DES FEMMES EN FRANCE EN 20 DATES**

Ce mois-ci, FO se penche sur l'histoire des droits accordés aux femmes. Pourquoi ? parce que nous sommes convaincus que les inégalités persistantes constatées en milieu de travail trouvent leur source dans la place accordée aux femmes dans la société, notamment au travers des textes de loi.

**Une révolution peu favorable au droit des femmes...**

Le Code civil de Napoléon inscrit en 1804 l'incapacité juridique de la femme mariée et l'infériorité des femmes dans la loi. De ce fait, les femmes restent privées de droits juridiques, soumises à l'autorité du père et du mari.

**Après-guerre : l'acquisition des fondamentaux**

Le développement du travail des femmes et les deux conflits mondiaux démontrent la capacité des femmes à assumer les mêmes fonctions et responsabilités que les hommes.

- **21 avril 1944** - les Françaises obtiennent le droit de vote.
- **27 octobre 1946** - inscription de l'égalité entre hommes et femmes dans le préambule de la Constitution
- **13 juillet 1965** - les femmes mariées peuvent exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari

**Années 70 : la sphère privée devient politique**

De nouveaux enjeux apparaissent comme la lutte des classes, la liberté des femmes à disposer de leur vie et de leur corps et la lutte contre le patriarcat.

- **28 décembre 1967** - la « loi NEUWIRTH » autorise la contraception.
- **3 février 1970** - l'autorité parentale est partagée par les deux parents.
- **22 décembre 1972** - le principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes est acté dans une loi.
- **17 janvier 1975** - Légalisation de l'avortement. La «loi VEIL» testée pour 5 ans devient définitive le 31 décembre 1979.
- **11 juillet 1975** - la loi autorise le divorce par consentement mutuel

## Années 80 à 2000 : faire avancer l'égalité dans tous les domaines

Cette période se distingue par la prise de conscience que le genre est souvent déterminant dans les rapports de pouvoir, à la fois dans les sphères privées, professionnelles et publiques.

● **8 mars 1982** - La France organise sa première « Journée internationale des Femmes ». Les Nations Unies ont officialisé la Journée Internationale pour les Droits des Femmes en 1977.

● **13 juillet 1983** - la « loi ROUDY » établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

● **1984 / 1985** - la loi instaure l'égalité des époux dans la gestion des biens du foyer et des enfants. Le congé parental est autorisé à chacun des parents salariés.

● **15 mai 1991** - Édith CRESSON est la première femme nommée Premier ministre. Et reste la seule à ce jour.

● **18 octobre 1995** - création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

● **6 juin 2000** - égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

● **10 août 2001** - création du congé de paternité.

● **5 avril 2006** - loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs.



## Années 2010 : Le féminisme résonne sur les réseaux sociaux

Cette vague dans laquelle nous sommes actuellement émerge grâce à l'utilisation massive des réseaux sociaux. Elle ouvre la voie à la libération de la parole des femmes.

● **27 janvier 2011** - représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration et de surveillance.

● **6 août 2012** - Promulgation de la loi sur le harcèlement sexuel.

● **31 janvier 2013** - Abrogation de la « loi sur le pantalon » qui interdisait le port du pantalon pour les femmes... depuis le 17 novembre 1800.

● **Octobre 2017** - Libération de la parole des femmes après l'affaire WEINSTEIN.

Nous partons de loin ! En matière de droits des femmes, il ne s'agissait pas de leur reconnaître des droits spécifiques, mais de mettre fin aux discriminations dont elles sont victimes.

**Selon FO, le droit doit encore accompagner ce mouvement et tendre vers l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines de la vie. Ainsi, arriverons-nous, peut-être, à ce que les femmes ne soient plus une catégorie à part dans le droit.**